Réf. Farde e-Assemblées : 2679756

N° OJ : 102

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Subside HAAP Humanities Lifelong Learning.- Montant : 1.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside d'un montant de 1.500,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 25/039391) du budget ordinaire 2025 à l'asb HAAP 18 : "Humanities Lifelong Learning" (755.990.482) est adopté.

Annexes :